

« Dans les yeux d'Olivier » 22h54 France 2

Les enfants exposés aux violences conjugales sont considérés depuis le 1er février 2022 comme covictimes.

Ce statut leur donne un accès aux soins psychologiques et au suivi médical nécessaire après la vue d'évènements traumatisants. Les enfants victimes de ces situations connaissent en effet de nombreuses difficultés à l'âge adulte.

Trouble du comportement, comportement addictifs, dépression mettant en péril leur avenir. C'est le cas de Fanny et Candice. Leur père a tué leur mère en 2018. Depuis, leur vie a été chamboulée à jamais.

photo : D.R.